

Leurs droits sont menacés.

VOUS AVEZ LE POUVOIR DE LES PROTÉGER.



Dossier
de présentation

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

AMNESTY
INTERNATIONAL 

Chaque année, autour de la Journée internationale des droits de l'homme du 10 décembre, Amnesty International France concentre son action sur des situations individuelles de violations de droits humains, emblématiques des combats que nous menons dans la durée.

10 Jours pour signer est avant tout une campagne mondiale d'Amnesty International (AI). En 2020, 65 sections nationales d'AI ont mené près de 4 625 000 actions (signatures de pétitions, actions de solidarité, lettres d'interpellations des autorités) à travers le monde pour les 10 situations défendues. En France, nous avons mobilisé près de 67 000 personnes qui ont réalisé 430 600 actions pour ces femmes et ces hommes. La majorité a vu une amélioration de sa situation.

Cette année, en France, la campagne 10 Jours pour signer se déroulera du 3 au 12 décembre autour de 10 situations de personnes dont les droits sont violés dans leurs pays. Nous comptons largement sur l'énergie et la créativité de nos structures militantes locales pour assurer la visibilité de nos actions de mobilisation et d'éducation aux droits humains, tout en respectant les consignes sanitaires. Par ailleurs, une campagne digitale est prévue pour mobiliser un maximum de personnes en ligne.



SOMMAIRE

	Les <i>10 Jours pour signer</i>	4
1.	Que sont devenues les personnes défendues lors de l'édition 2020 ?	5
2.	Les 10 personnes que nous allons défendre en 2021	8
3.	Se mobiliser, oui, mais comment ?	14
4.	Agissez et faites agir autour de vous !	15
5.	Éduquer aux droits humains grâce aux <i>10 Jours pour signer</i>	16
6.	Réservez votre 10 décembre	17
7.	Des partenariats média	18

LES 10 JOURS POUR SIGNER

Le 10 décembre 2001, à Varsovie (Pologne), des militants d'Amnesty International, révoltés par les violations des droits humains à travers le monde, décident de mener une action d'envergure : durant vingt-quatre heures, ils écrivent 2 000 lettres en faveur d'hommes et de femmes en danger, et les envoient aux gouvernements des états responsables de ces injustices. L'événement est repris mondialement. L'esprit des 10 Jours pour signer était né.

Depuis, chaque année, autour de la Journée internationale des droits de l'homme qui a lieu le 10 décembre, des millions de personnes se battent contre l'injustice partout dans le monde. Avec la ferme conviction qu'une lettre, une signature ou un message sur les réseaux sociaux peuvent changer les choses, ces hommes et ces femmes se mobilisent pour mettre fin aux violations des droits humains et pour montrer leur solidarité avec celles et ceux dont les droits sont bafoués.

1. Que sont devenues les personnes défendues lors de l'édition 2020 ?

Pour la majorité des situations que nous avons défendues l'année dernière, des améliorations ont été constatées. Nous partageons avec vous ces avancées.



Jani Silva – Colombie

La situation de Jani Silva a évolué positivement, l'Unité Nationale de Protection du ministère de l'Intérieur de la Colombie a mise en place de mesures de protection individuelles pour elle. Cependant, elle subit encore de pressions pour son travail de défense de l'environnement et Amnesty International continue à surveiller si ces mesures sont efficaces et à demander des mesures de protection collectives. Jani a adressé ces mots aux personnes qui ont agi pour elle :

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne (10 Jours pour signer) m'a permis de rester en vie. C'est ce qui les a empêchés de me tuer car ils savaient que vous étiez là. »



Groupe solidarité LGBTI+ de l'université ODTÜ - Turquie

Le groupe Solidarité LGBTI+ de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ) organise chaque année depuis 2011 une marche des fiertés. En mai 2019, l'université a interdit la marche et fait disperser un sit-in pacifique par la police, utilisant du gaz lacrymogène et des balles en caoutchouc. Contre toute évidence, 18 étudiants et un enseignant ont été poursuivis en justice pour « avoir pris part à un rassemblement illégal » et « refusé de se disperser ». Ils risquaient jusqu'à 3 ans de prison. Le 8 octobre 2021, les membres du groupe Solidarité LGBTI+ sont acquittés ! Une victoire qui n'aurait pas été possible sans les 445 000 personnes qui se sont mobilisées dans le monde entier en signant notre pétition.

« Nous voulons remercier toutes les personnes qui ont participé à la campagne et qui nous ont témoigné leur solidarité. » Melike, membre du groupe Solidarité LGBTI+



Germain Rukuki – Burundi

Parce qu'il militait notamment pour l'abolition de la torture, Germain Rukuki a été arrêté en juillet 2017 et reconnu coupable de fausses accusations comme « rébellion » et « atteinte à la sécurité de l'État », en avril 2018. En juin 2021, la peine de prison de trente-deux ans de Germain est réduite à un an ! Après quatre ans de prison, il a enfin retrouvé sa famille, dont son plus jeune fils de 4 ans qu'il ne connaissait pas. La mobilisation internationale a compté. Rien qu'en France, vous avez été près de 50 000 à signer notre pétition adressée aux autorités burundaises.

« Veuillez recevoir nos sincères remerciements pour toutes les actions de soutien moral et de solidarité que vous avez menées sans relâche pour nous depuis le jour de l'arrestation injuste de mon époux. » Emelyne Mupfasoni, l'épouse de Germain Rukuki



Paing Phyto Min – Myanmar

Pour avoir pris part à un spectacle ridiculisant l'armée, Paing Phyto Min, leader étudiant alors âgé de 23 ans, est arrêté en avril 2019 à Yangon avec plusieurs comédiens du collectif Peacock Generation. Un véritable harcèlement judiciaire débute : les condamnations s'additionnent, jusqu'à atteindre six ans de prison pour Paing. Il est accusé « d'incitation » (délit qui sanctionne le fait d'encourager les membres des forces armées à manquer à leur devoir), et de « diffamation en ligne ». Après une forte mobilisation internationale, Paing a été libéré le 17 avril 2020 à la suite d'une grâce présidentielle.

« En tant que père, je voulais vous remercier énormément pour avoir aidé mon fils. » Père de Paing Phyto Min



Popo et Bongeka – Afrique du Sud

Lundi 8 mars 2021, le jour de la journée internationale des droits des femmes, la police sud-africaine s'est engagée à enquêter sur l'évolution et les avancées relatives à l'affaire concernant Popo et Bongeka. Le commissaire de division adjoint de la police et le directeur national des services d'enquête étaient présents lors de cette réunion. Nous les rencontrerons à nouveau le 13 avril afin qu'ils nous informent de leurs conclusions et des suites.

Merci aux 316 796 personnes qui se sont mobilisées. Nous n'aurions pas pu y arriver sans vous.



Khaled Drareni – Algérie

Journaliste indépendant, Khaled Drareni a été inculpé alors qu'il couvrait une des manifestations du mouvement Hirak, mouvement pacifique qui réclame plus de démocratie. Il a été condamné en appel à deux ans de prison ferme pour « incitation à un attroupement non armé » et « atteinte à l'intégrité du territoire national ». Le 19 février 2021, le président algérien Abdelmadjid Tebboune a accordé une grâce présidentielle à une soixantaine de prisonniers d'opinion dont Khaled Drareni. Une bonne nouvelle ! Cependant, il a été libéré de façon provisoire et il attend un nouveau procès. Il a été à nouveau interpellé le 10 juin et placé en garde à vue près de 48 heures.



Idris Khattak - Pakistan

Idris Khattak recueillait des informations sur les disparitions forcées au Pakistan pour Amnesty International et d'autres ONG défendant les droits humains, quand il a à son tour disparu en novembre 2019. Suite à des mois de campagne et aux appels publics de sa fille, les autorités ont reconnu le détenir. Soupçonné d'avoir enfreint la loi sur les secrets d'État, il est passible de la peine de mort. Après une action urgente, la police a fini par avouer en juin 2020 qu'elle le retenait. En novembre 2020 (le mouvement avait déjà lancé la campagne au niveau international), la police a permis à sa fille de lui rendre visite pour la première fois.

2. Les 10 personnes que nous allons défendre en 2021



WENDY GALARZA Mexique

Wendy Galarza est éducatrice de jeunes enfants à Cancún au Mexique. Elle est également une défenseuse des droits des femmes très active. Alors qu'elle participait à une manifestation contre les violences faites aux femmes et les féminicides, elle a été victime de violences de la part de la police.

Convaincue que l'éducation est la clé d'un monde plus juste, Wendy travaille aussi au quotidien dans un contexte où les femmes sont souvent humiliées, agressées et tuées parce qu'elles sont des femmes.

Le 9 novembre 2020, elle participe à une manifestation organisée par des collectifs féministes à Cancún pour réclamer justice à la suite du meurtre d'une femme connue sous le nom d'Alexis. Alors qu'un groupe de manifestants arrache et met le feu à des barrières, la police riposte et tire en l'air à balles réelles en l'air mais aussi, selon des témoignages, en direction de la foule. Wendy est blessée par balle au niveau de la jambe et de l'entrejambe.

Elle porte plainte deux jours plus tard, mais il faut attendre des mois avant que le parquet consente à inclure dans le dossier les preuves supplémentaires qu'elle souhaite présenter. Il s'agit notamment des vêtements qu'elle portait le jour de la manifestation et qui sont troués par les impacts de balles. Aujourd'hui, l'affaire est toujours en cours d'instruction. Les responsables présumés des tirs dont elle a été victime n'ont toujours pas été amenés à rendre des comptes devant la justice.

Loin d'être un cas isolé, l'histoire de Wendy fait écho à ce que subissent de nombreuses défenseuses des droits des femmes au Mexique lorsqu'elles descendent dans la rue afin de réclamer justice pour les femmes victimes de violences dans le pays. Mais Wendy ne se laissera pas abattre : elle a fondé un collectif avec d'autres femmes agressées lors de la manifestation du 9 novembre.

« Je continuerai d'élever la voix et de défendre mes droits fondamentaux et ceux de mes partenaires dans cette lutte. »



BERNARDO CAAL XOL

Guatemala

Bernardo Caal Xol a consacré sa vie à l'enseignement et aux activités syndicales. Sa mission : que le peuple maya q'eqchi du centre-nord du Guatemala soit en capacité de défendre ses droits. Ses actions visant à protéger son territoire l'ont fait condamner sans la moindre preuve à sept ans de prison.

Bernardo Caal Xol s'est donné pour mission que son peuple, le peuple maya q'eqchi du centre-nord du Guatemala, soit en capacité de défendre ses droits. Il a également fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger de manière pacifique son territoire et ses ressources naturelles contre le pillage et la perte de biodiversité. Tout cela au risque de sa vie car le Guatemala compte parmi les pays les plus dangereux au monde pour les personnes qui défendent les droits à la terre, au territoire et à l'environnement.

« Pourquoi je suis en prison ? Parce que j'ai dénoncé ce qu'ils font aux fleuves, j'ai défendu le peu qu'il restait. » s'exclame Bernardo.

En 2015, Bernardo et son peuple protestent lorsque l'entreprise Oxec, bénéficiant d'une autorisation du gouvernement, érige un barrage sur le fleuve Cahabón en vue de construire deux centrales hydroélectriques. Ce fleuve, situé sur le territoire du peuple maya q'eqchi, est l'un des plus longs du Guatemala et il est sacré pour ces communautés. La construction des centrales électriques les avait déjà privées d'une partie de leurs forêts. Ce nouveau projet allait maintenant limiter leur accès à l'eau.

Bernardo engage alors plusieurs recours en justice contre le projet et, en 2017, la Cour constitutionnelle reconnaît que le droit des communautés autochtones à la consultation préalable, libre et éclairée a été bafoué. Ce droit, reconnu internationalement, est inscrit dans la convention 169 de l'Organisation internationale du travail qui a été ratifiée par le Guatemala.

Cependant, les actions de Bernardo l'ont mis en désaccord avec l'entreprise OXEC ainsi qu'avec les élites politiques et économiques. Il fait alors l'objet d'une campagne de dénigrement émaillée de diverses accusations sans fondement. En 2018, un tribunal le condamne ainsi à sept ans de prison, le déclarant coupable sans la moindre preuve de détention illégale avec circonstances aggravantes et de vol aggravé.



MOHAMED EL-BAQER

Égypte

Mohamed El-Baquer est un avocat spécialisé dans la défense des droits humains en Égypte. Emprisonné depuis plus de deux ans pour avoir défendu des personnes qui subissaient des violations de leurs droits, il n'a toujours pas été jugé.

Mohamed El-Baquer est féru de sport. Amateur de football, de squash, de moto, de natation et de basket, il apprécie également la musique nubienne et la culture de ce peuple autochtone.

Face à la multiplication d'arrestations et de détentions arbitraires, de disparitions forcées et d'autres violations de droits humains à l'encontre de la société civile égyptienne, Mohamed fonde en 2014 le centre Adala pour les droits et les libertés.

En septembre 2019, alors qu'il se rend au parquet pour défendre un ami, Mohamed est arrêté. Deux ans plus tard, les autorités égyptiennes ne l'ont toujours pas jugé. En lieu et place, elles ont émis à son encontre de fausses accusations de terrorisme et l'ont jeté en prison uniquement parce qu'elles désapprouvaient son travail en faveur des droits humains. Alors que la loi égyptienne fixe à 2 ans la durée maximale de détention provisoire, la première audience de son procès n'a eu lieu que le 18 octobre 2021 devant un tribunal d'exception.

L'arrestation de Mohamed est loin d'être un cas isolé. Depuis de nombreuses années, des milliers de manifestants pacifiques, de figures de l'opposition et de défenseurs des droits humains ont été arrêtés par les forces de sécurité égyptiennes, pour tenter de faire taire les critiques et d'empêcher d'autres manifestations.

En prison, les autorités font preuve de cruauté à l'égard de Mohamed. Elles ne l'ont pas autorisé à voir son père mourant. Il est maintenu dans une cellule exigüe et insalubre qui ne dispose ni de lit, ni de matelas, ni d'eau chaude. Il lui est interdit de faire de l'exercice en plein air et même d'avoir en sa possession des photos de sa famille. Et pourtant, Mohamed garde espoir.

« Un jour, nous poursuivrons notre travail [afin d'établir] des sociétés libres » clame-t-il.



JANNA JIHAD

Cisjordanie

Janna Jihad, 15 ans, est une défenseure des droits humains et une journaliste qui vit en Cisjordanie, territoire occupé par Israël. Dès ses 7 ans, elle commence à signaler les violations des droits humains perpétrées par l'armée israélienne. Aujourd'hui, Janna est harcelée et menacée de mort en raison de son travail.

Janna Jihad, adolescente de 15 ans, vit à Nabi Saleh en Cisjordanie occupée par Israël et n'aspire qu'à une vie normale.

« *Comme tous les autres enfants [...] je voudrais pouvoir jouer au football avec mes amis sans recevoir une pluie de grenades de gaz lacrymogène.* » a-t-elle déclaré.

Janna avait sept ans lorsque son oncle a été tué par l'armée israélienne. Avec le téléphone de sa mère, elle commence à filmer les exactions commises par les forces israéliennes à l'égard de sa communauté et les diffuse via les réseaux. Ainsi, à l'âge de 13 ans, Janna est reconnue comme l'une des plus jeunes journalistes du monde. Son travail d'information sur la répression violente que l'armée israélienne inflige aux Palestiniens et qui se solde souvent par des morts s'avère celui d'une professionnelle.

Les forces israéliennes procèdent à des descentes nocturnes, démolissent des logements et des écoles et répriment les populations palestiniennes qui se mobilisent pour défendre leurs droits. Les enfants palestiniens sont particulièrement touchés, un grand nombre d'entre eux étant tués et blessés. Pourtant, l'État d'Israël est tenu de respecter la Convention relative aux droits de l'enfant qu'il a ratifiée. Mais à ce jour, les autorités n'appliquent pas les protections prévues par celle-ci aux enfants palestiniens des territoires palestiniens occupés.

« *Je veux connaître la liberté, la justice, la paix et l'équité et une vie exempte de racisme sur ma terre natale.* » s'exclame Janna. Aujourd'hui, en raison de son travail reconnu de journaliste, Janna est harcelée par les autorités israéliennes et elle subit des menaces de mort sur les réseaux sociaux. Son droit à la liberté d'expression, son droit de réunion pacifique ainsi que son droit à l'éducation sont constamment menacés.



ONG SPHERE

Ukraine

L'ONG Sphere défend les droits des femmes et des personnes LGBTI depuis 2006 en Ukraine. Fondée par les militantes Anna Charyhina et Vira Tchernyhina, l'association est la cible depuis des années d'attaques violentes menées par des groupes anti-LGBTI.

Sphere est une des plus anciennes organisations ukrainiennes qui intervient pour la défense des droits des femmes et des personnes LGBTI. Pour autant, l'ONG subit des attaques à répétition de la part de groupes anti-LGBTI qui prolifèrent à travers le pays. Alors que l'organisation offre un espace protégé aux femmes et aux personnes LGBTI à Kharkiv, deuxième ville d'Ukraine, ces groupes violents s'en prennent aux sympathisants de l'organisation et dégradent leurs locaux. Urine sur les murs, étalage de matières fécales sur les poignées de porte, bris de vitres et slogans homophobes font leur quotidien.

Bien que les deux fondatrices de Sphere portent plainte auprès de la police à chaque incident, les auteurs de ces attaques jouissent d'une impunité quasi-totale. Sur 30 incidents subis par l'organisation depuis 2017, seulement trois ont fait l'objet d'une enquête de la part de la police. Aucun des trois incidents n'a été qualifié de crime de haine et les enquêtes ne progressent pas.

Malgré les menaces et les tentatives d'intimidation, Sphere a organisé en 2019 la première marche des fiertés à Kharkiv. L'organisation réussit à faire de cet événement un immense succès qui réunit près de 3 000 participantes et participants. C'est sans compter sur les agents de police qui ne protègent pas efficacement les manifestants contre les violences et qui, au contraire, lancent eux-mêmes des insultes homophobes. En raison de l'inaction de la police face aux attaques constantes, les membres de l'ONG Sphere et leurs sympathisants vivent dans un état de peur permanente.

« *Je veux que nos agresseurs rendent des comptes, comme le prévoit la législation.* » déclare Anna.



MIKITA ZALATAROU

Biélorussie

Mikita Zalatarou, 17 ans, est originaire du Bélarus. En février 2021, il a été condamné à cinq ans d'emprisonnement dans une colonie de redressement pour mineurs à l'issue d'un procès entaché d'irrégularités.

Mikita Zalatarou était un adolescent comme les autres, qui aimait jouer à Minecraft et écouter du rap jusqu'à ce que sa vie bascule, en août 2020.

Alors qu'il attend un ami sur la place principale de la ville de Homel (sud-est du Bélarus), des personnes manifestent pacifiquement, pour la plupart, contre les résultats de la récente réélection d'Alexandre Loukachenko à la présidence du pays. La police intervient et lorsque la foule commence à fuir, un manifestant invite Mikita à en faire autant.

Le lendemain, le 11 août 2020, des policiers se présentent chez lui. Arrêté et placé en centre de détention provisoire, il est accusé d'avoir lancé un cocktail Molotov sur deux policiers le soir précédent. Des accusations qu'il a toujours réfutées.

Pendant sa garde à vue, Mikita est frappé par des policiers avec une matraque électrique. Il est interrogé sans la présence d'un avocat ou d'un représentant légal... des pratiques contraires au droit. Ces actes sont cruels, ils constituent également de graves violations des normes relatives aux traitements des mineurs en détention. Il est ensuite détenu pendant six mois avant d'être traduit en justice, dans un procès entaché d'irrégularités.

Le 22 février 2021, à l'issue de ce procès, Mikita est déclaré coupable de troubles à l'ordre public et d'utilisation d'explosifs illégaux. Pourtant, les vidéos des faits ne montrent pas qu'il ait participé à des violences et les médias qui ont couvert les manifestations n'ont pas mentionné de troubles de grande ampleur. Le tribunal a néanmoins condamné Mikita à cinq ans d'emprisonnement dans une colonie de redressement pour mineurs.

« *Laissez-moi sortir !* » Mikita, désespéré à l'annonce du verdict. En juillet 2021, Mikita a été transféré en colonie de redressement pour mineurs où ses conditions de détention restent inhumaines.



IMOLEAYO ADEYEUN MICHAEL

Nigeria

Lorsque des manifestations s'organisent au Nigeria en octobre 2020 contre les violences policières menées par la Brigade spéciale de répression des vols (SARS), Imoleayo Michael prend part au mouvement. Accusé de troubles à l'ordre public seulement pour avoir manifesté, il encourt jusqu'à trois ans de prison.

En octobre 2020, dans les rues d'Abuja au Nigeria, la jeunesse défile contre les violences, les extorsions et les exécutions perpétrées par la Brigade spéciale de répression des vols, plus connue sous le nom SARS. Imoleayo Michael, jeune développeur informatique, relaie les appels à manifester sur Twitter et sur Facebook avec le hashtag #EndSARS et se joint au mouvement.

Deux semaines plus tard, le 13 novembre 2020 au petit matin, vingt hommes armés investissent le domicile d'Imoleayo. Ils brisent une fenêtre et le menacent avec une arme à feu, le forçant à les laisser entrer. Ces hommes armés sont des membres de la police, de l'armée et des représentants du Service de sécurité de l'État. Une fois à l'intérieur, ils saisissent son téléphone portable et son ordinateur puis enferment sa mère âgée, son épouse et leur fils de sept mois dans une pièce avant de couper l'électricité et d'éteindre les lampadaires autour de son domicile.

Imoleayo est ensuite emmené au siège des services de sécurité de l'État. Il y reste en détention dans une cellule souterraine pendant 41 jours sans pouvoir consulter un avocat ou contacter sa famille. Il est menotté, avec un bandeau sur les yeux et enchaîné à un meuble de bureau en acier. Forcé de dormir à même le sol, il n'a pour seul repas que du porridge comprenant des cailloux. Des officiers des services de sécurité l'interrogent à cinq reprises.

Ayant souffert d'une pneumonie à la suite des nombreuses nuits passées à même le sol, il est finalement libéré sous caution en décembre 2020. Inculpé de chefs d'accusation sans fondement tels que « conspiration par association en vue de troubler l'ordre public » et « troubles à l'ordre public », il encourt jusqu'à trois ans de prison s'il est reconnu coupable.



CIHAM ALI AHMED

Érythrée

En 2012, alors qu'elle tentait de quitter l'Érythrée, Ciham Ali Ahmed, alors âgée de 15 ans, est arrêtée puis détenue sans procès. A ce jour, personne ne sait où elle se trouve.

Ciham, née à Los Angeles, élevée en Érythrée, avait de grands projets. Adolescente, elle était passionnée par le rock et voulait devenir styliste. Mais à 15 ans, ses espoirs ont volé en éclat. Le 8 décembre 2012, Ciham est arrêtée à la frontière entre l'Érythrée et le Soudan alors qu'elle tentait de quitter le pays. Son père Ali Abdu, alors ministre de l'Information du président Isaias Afwerki, s'était exilé peu de temps avant la tentative de coup d'État militaire contre le gouvernement. Selon des rumeurs, il semblerait qu'Ali Abu ait soutenu ce coup d'État, sa fille a sans doute été arrêtée en représailles.

Neuf ans ont passé depuis l'arrestation de Ciham et personne, pas même les membres de sa famille, ne sait où elle est se trouve. Elle n'a jamais été présentée à un tribunal ni inculpée. Son cas s'apparente donc à une disparition forcée, un crime au regard du droit international.

Alors qu'en Érythrée les disparitions forcées sont une pratique ancienne et courante, des témoignages indiquent aussi que de nombreuses personnes succombent dans les prisons du pays. Infections, faim, torture ou autres traitements épouvantables sont à l'origine de ces décès.

« Ils ont enlevé une enfant. Qui avait ses rêves d'enfant. Concrètement, ils lui ont dit : nous allons te punir, te mettre en détention et tu passeras la moitié de ta vie en prison. » Saleh, l'oncle de Ciham

À l'heure où les jeunes de son âge prennent par exemple le chemin de l'université, Ciham subit des horreurs sans nom. Et bien qu'elle ait la nationalité américaine, le gouvernement des États-Unis n'est jamais intervenu en sa faveur. Jusqu'à présent et alors qu'elles sont en position d'exercer une influence sur l'Érythrée, les autorités américaines gardent le silence face à cette terrible situation.



ZHANG ZHAN

Chine

Zhang Zhan, journaliste indépendante chinoise est une ancienne avocate qui s'exprime activement sur les questions liées aux droits humains. Alors qu'elle se trouvait à Wuhan, elle a d'abord été portée disparue en mai 2020 puis détenue pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Lorsque la ville de Wuhan, alors le centre de l'épidémie de Covid-19 en Chine, est confinée en février 2020, Zhang Zhan se rend sur place en tant que journaliste indépendante pour décrire les évolutions de la crise.

Déterminée à révéler la vérité sur la situation, elle utilise les réseaux sociaux pour signaler l'arrestation d'autres journalistes indépendants et le harcèlement exercé par les autorités à l'égard des familles de patients atteints du Covid-19. Les journalistes citoyens constituent alors la seule source d'information directe et non censurée au sujet de l'épidémie.

Mi-mai 2020, Zhang Zhan est portée disparue. Les autorités ont par la suite indiqué qu'elle est détenue par la police à Shanghai. En juin 2020, Zhang a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention. Pour la punir, les autorités carcérales lui ont entravé les pieds et les mains 24 heures sur 24 pendant six mois. Ces traitements cruels et inhumains l'affaiblissent au point qu'elle doit assister à l'audience de son procès dans un fauteuil roulant en décembre 2020.

« Nous devrions aspirer à connaître la vérité et chercher à l'obtenir à n'importe quel prix. La vérité est le bien le plus cher qui existe dans ce monde. » clame Zhang Zhan.

Le tribunal la condamne alors à quatre ans d'emprisonnement pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public ». Zhang Zhan est en réalité détenue uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression !

En mars 2021, elle est transférée à la prison pour femmes de Shanghai. Les autorités rejettent perpétuellement les demandes de visite de sa famille et le 31 juillet, Zhang est hospitalisée en raison d'une grave malnutrition.



PANUSAYA « RUNG »

Thaïlande

Si Panusaya « Rung » Sithijirawattanakul se décrit comme une personne « humble et discrète », elle compte pourtant parmi les principales voix du mouvement des jeunes pro-démocratie en Thaïlande. En raison de ses activités militantes, elle risque l'emprisonnement à perpétuité.

Passionnée de violon, Rung s'engage politiquement alors qu'elle étudie la sociologie et l'anthropologie à l'université de Bangkok. En 2020, elle participe avec beaucoup de courage à des manifestations en faveur d'un changement social et politique, et devient une des leaders du mouvement de contestation. Devant des milliers de personnes, elle appelle à l'égalité, à la liberté d'expression, à l'ouverture d'enquêtes sur les disparitions de détracteurs du gouvernement et à une réforme de la monarchie, sujet extrêmement sensible en Thaïlande. Cette action inédite la propulse sur la scène nationale et depuis lors, les autorités la considèrent comme une agitatrice.

Alors que Rung continue de mener des manifestations en faveur de réformes constitutionnelles et sociales, elle est accusée de provoquer des troubles. En mars 2021, elle est arrêtée en vertu de la loi relative au crime de lèse-majesté qui interdit toute critique de la monarchie. Emprisonnée pendant 60 jours, elle contracte le Covid-19 en détention. A six reprises les autorités refusent sa libération sous caution, ce qui l'incite à les défier en entamant une grève de la faim de 38 jours. Le 30 avril 2021, elle est finalement libérée.

« En Thaïlande, les personnes qui aspirent à une société meilleure sont envoyées en prison. » s'insurge Rung.

Aujourd'hui, elle fait face à des dizaines de chefs d'accusation et risque l'emprisonnement à perpétuité.

3. Se mobiliser, oui, mais comment ?

// Signer une pétition

La signature d'une pétition reste le moyen le plus rapide et le plus simple pour interpeller les autorités. Dans le cadre des 10 Jours pour signer, chacun a la possibilité de signer une ou plusieurs pétition(s) pour les personnes dont les droits sont attaqués.

// Écrire une lettre aux autorités

S'adresser par écrit aux autorités permet de développer un argumentaire et de démontrer que la situation vécue par la personne est intolérable.

// Envoyer du courrier à la personne défendue ou à ses proches

Envoyer des lettres, des cartes postales et des dessins permet d'apporter un soutien moral important aux personnes emprisonnées ou harcelées, et à leurs proches.

// Interpeller les autorités via les réseaux sociaux

Avec un compte Twitter, Facebook et/ou Instagram, il est possible d'alerter les autorités via leurs comptes officiels et donc de rendre ces interpellations visibles de façon instantanée.

// Écrire un message de soutien sur les réseaux sociaux

Dans certaines situations, l'envoi de lettres n'est pas fiable à cause d'un système postal défaillant, ou parce que les gens concernés sont dans une situation ne leur permettant pas de recevoir du courrier. De nombreuses personnes suivent leur compte Twitter ou Facebook ; pour d'autres, cela permet de montrer à leurs amis et à leur famille que nous les soutenons à travers le monde.

La campagne 10 Jours pour signer fait de chaque personne mobilisée un défenseur des droits humains. Chaque signature, chaque interpellation des autorités publiques et des entreprises n'est pas seulement un appel aux gouvernements pour qu'ils protègent les défenseurs, mais aussi un acte de solidarité pour la défense des droits humains.

4. Agissez et faites agir autour de vous !

Pendant les 10 Jours pour signer, que vous soyez militant ou sympathisant d'Amnesty International France, vous pouvez agir et faire agir pour une ou plusieurs personnes.

Toutes les présentations et les actions possibles sont décrites dans notre rubrique "Préparer 10 Jours pour signer" sur notre site www.amnesty.fr.

Vous pouvez :

// Organiser un stand et présenter une ou plusieurs personnes à défendre :

Dans votre école, dans votre entreprise ou sur votre marché, installez un stand et proposez aux personnes qui passent de signer une ou des pétitions, ou de laisser un message de solidarité pour une ou plusieurs personnes que nous défendons.

// Partager sur les réseaux sociaux :

Amnesty International France se mettra aux couleurs de 10 Jours pour signer entre le 3 et le 12 décembre. N'hésitez pas à partager les portraits, les podcasts et les pétitions pendant cette période.

// Faire parler d'Amnesty dans la presse locale :

Nous mettons à votre disposition un communiqué de presse à destination des correspondants locaux de la presse quotidienne régionale pour que vos médias locaux puissent relayer des histoires de mobilisation : évènement, portrait d'un militant, autre...

Sur le site, nous mettons aussi à disposition des podcasts présentant les situations 10 JPS que vous pouvez diffuser sur les radios locales.

// Annoncer votre ou vos évènements dans l'agenda

Il suffit de remplir le formulaire dédié :

<https://framaforms.org/annoncer-vos-evenements-amnesty-1498752579>

Le matériel à votre disposition

Vous pouvez trouver tout le matériel nécessaire pour agir à partir du 15 novembre sur notre site www.amnesty.fr dans la rubrique "Préparer 10 Jours pour signer".

Comme chaque année, nous mettons gratuitement à votre disposition un matériel spécifique aux 10 JPS pour vous aider à mener vos activités. Cette année, nous vous donnons

l'occasion de commander un kit complet avec l'ensemble du matériel disponible avec des quantités prédéfinies.

Conseils pour commander et recevoir dans les temps votre matériel :

Dirigez-vous sur la page du site : <https://www.amnesty.fr/commande-de-materiel>.

Téléchargez et remplissez le bon de commande spécial : 10 Jours pour signer.

Envoyez ce bon à Estelle avec un mot sympa à : diffusionparis@amnesty.fr

5. Éduquer aux droits humains grâce aux 10 jours pour signer



Le service Éducation aux droits humains (EDH) propose comme chaque année des activités pédagogiques et ludiques, qui invitent à sensibiliser et à éduquer aux droits humains dans le cadre des 10 Jours pour signer. Par l'Éducation aux droits humains, Amnesty veut favoriser une culture des droits humains et rendre chacun capable d'agir contre les violations des droits humains.

En s'appuyant sur les situations issues des 10 Jours pour signer, les activités proposent de mettre celles-ci en correspondance avec les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ce qui permet de (re) découvrir les droits qui la composent. Ces activités visent à éveiller les consciences et l'esprit critique, ainsi qu'à susciter l'empathie pour les différentes personnes victimes de violations de droits humains et l'envie d'agir pour le respect de ces droits.

Cette année, nous proposons des activités concernant les 3 mineurs que nous allons défendre dans le cadre de 10 Jours pour signer. Les activités seront mises en ligne début novembre, en accès libre, sur le site internet et relayées au sein du réseau militant d'Amnesty International France, particulièrement actif en matière d'EDH.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au service Éducation aux droits humains à l'adresse : education@amnesty.fr

6. Réservez votre 10 décembre !

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, Amnesty International vous réserve une soirée festive et solidaire ! En effet, nous organisons 10 événements à Paris, Marseille, Nantes, Toulouse... pour célébrer le combat pour les droits humains à la hauteur de son importance. Pour cela, des chanteurs, humoristes, street artiste... ont accepté de faire le show. Chansons, stand up, rires... On vous promet plein de surprises...

Comment ? Où ? Quand ? Vous pourrez découvrir la programmation sur amnesty.fr en novembre. Et si vous ne pouvez pas participer aux événements, pas de panique ! Vous pourrez retrouver les 10 performances en live sur une plateforme dédiée, accessible à tout le monde.

Il ne vous restera plus qu'à naviguer d'un évènement à un autre, en solo, en famille, entre amis ou encore entre militants.

**UN CONCEPT
UNIQUE POUR UNE
JOURNÉE UNIQUE !**

7. Des partenariats média :

Courrier International :

Comme chaque année, Courrier International consacre un dossier sur l'opération *10 Jours pour signer*. Ainsi, l'édition du 3 décembre présentera les 10 situations que nous allons défendre.

France Culture :

France Culture nous accueille dans son émission "Grand Reportage" pour échanger sur les droits humains dans le monde à travers les situations que nous défendons.



Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle assure notre liberté d'action.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

